

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

L'École est un établissement de formation et de qualification professionnelle reconnu pour son expertise, son leadership et sa capacité d'agir en partenariat. Ses bureaux sont situés à Laval.

L'École nationale des pompiers du Québec a été créée en 2000 par le gouvernement du Québec dans la foulée de la réforme de la Loi sur la sécurité incendie. Cette loi fixe les paramètres de la sécurité incendie en matière de prévention, d'organisation des secours, d'intervention, de formation du personnel des services de sécurité incendie et de recherche du point d'origine des causes probables et des circonstances des incendies.

Cette loi a été assortie en 2004 d'un nouveau Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal en décrivant les exigences minimales de formation pour les pompiers municipaux.

L'École nationale des pompiers du Québec cherche des personnes d'expérience et compétentes pour occuper des postes contractuels saisonniers de :

## **Examineurs (temps partiel) – ENPQ**

**100 h / an**

**Période active : du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre (selon le type d'examen et les conditions météorologiques)**

### Description de poste :

L'examineur exerce des fonctions de surveillance et d'évaluation des candidats à un examen écrit ou pratique de qualification administré par l'École. À ce titre, il représente l'École lors des examens de qualification. Il peut être appelé à participer à la préparation, l'évaluation, l'amélioration et à la correction des examens. L'examineur est un employé à temps partiel sur appel de l'École.

### Qualifications requises :

- Certificat *Instructeur I*;
- Certificat *Instructeur II* délivré par l'École ou l'équivalent (un atout).
- Avoir 10 années d'expérience en sécurité incendie;
- Avoir une formation en sécurité incendie reconnue pour l'examen visé;
- Être accrédité instructeur dans un ou plusieurs domaines de qualification suivants : *Pompier I* (actualisé 2024, Essentiel 7), *MDS* (Matières dangereuses – Sensibilisation) et *MDO* (Matières dangereuses – Opération) de l'École; *Prévention des impacts psychologiques*, *Autosauvetage*.
- Être titulaire d'une ou de plusieurs des certifications de l'École : *Pompier I*, *Pompier II*, *Officier I*, *Officier II* (un atout);

## Connaissances requises :

- Maîtrise supérieure des techniques d'intervention généralement reconnue en incendie au Québec;
- Avoir une excellente connaissance des différents programmes de formation de l'École;
- Avoir une bonne connaissance de la documentation utilisée par l'École;
- Connaissance fonctionnelle du logiciel Word et du courrier électronique;
- Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction;
- Connaissance des normes NFPA liées à la qualification professionnelle (un atout);
- Satisfaire à toute autre exigence définie par l'École.

## Éthique et valeurs

Le candidat doit adhérer aux valeurs et à la mission de l'École. Le candidat doit démontrer une grande éthique professionnelle et faire preuve de rigueur au travail. Le candidat doit être une personne calme, capable d'objectivité et de décision et il doit être empathique et respectueux.

## Les avantages

- ✓ Travail stimulant et équipe dynamique
- ✓ Poste contractuel saisonnier.
- ✓ Horaire de travail variable saisonnier selon la nature (fin de semaine)

## **Pour soumettre votre candidature**

Soumettez votre candidature **d'ici le 31 mars 2025** en transmettant votre curriculum vitae abrégé et une lettre de présentation à :

Mme Nadine Hounkponou  
Adjointe exécutive  
Courriel : [nadine.hounkponou@enpq.gouv.qc.ca](mailto:nadine.hounkponou@enpq.gouv.qc.ca)

Le candidat retenu devra se présenter à une entrevue de sélection en ligne.

***L'École remercie à l'avance tous les candidats ayant manifesté leur intérêt pour ce poste. Cependant, seuls les candidats retenus seront contactés.***

***P.S. Le masculin est utilisé uniquement afin d'alléger le texte.***